

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 722 476

②1 N° d'enregistrement national :

94 08609

⑤1 Int Cl[®] : B 65 D 5/26, 5/68

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 12.07.94.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 19.01.96 Bulletin 96/03.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : PAPCART SOCIETE ANONYME — FR.

⑦2 Inventeur(s) : RINEAU MICHEL.

⑦3 Titulaire(s) :

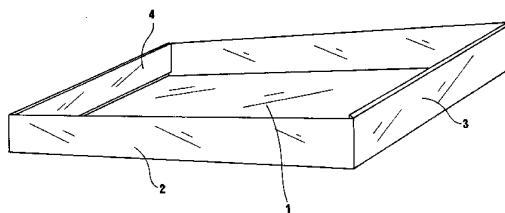
⑦4 Mandataire : CABINET DAWIDOWICZ.

⑤4 **ELEMENT DE BOITE, EN PARTICULIER COUVERCLE AU FOND DE BOITE A CHAUSSURES.**

⑤7 L'invention concerne un élément de boîte, tel que couvercle ou fond obtenu à partir d'un flan unique plié et rainé et se présentant à l'état monté sous forme d'un corps délimitant un volume au moins partiellement fermé, ledit corps comportant au moins partiellement fermé.

L'invention consiste en ce que des rabats frontaux sont enduits d'un adhésif autocollant sur au moins une partie de la surface des rabats frontaux restant apparente après collage de languettes de recouvrement, de telle sorte que le montage du flan s'effectue par simple déploiement des rabats frontaux et repliage de la face frontale intérieure (4) de chaque rabat frontal contre la face frontale extérieure (3) dudit rabat, lesdites faces se fixant de manière définitive l'une à l'autre lors du contact des couches d'adhésif entre elles.

Application aux boîtes à chaussures.



FR 2 722 476 - A1



5

10

15 Elément de boîte, en particulier couvercle ou fond de boîte
à chaussures.

La présente invention concerne un élément de boîte tel qu'un fond ou couvercle.

20

Les techniques de vente apparues ces dernières années sollicitent de plus en plus les conditionnements. En effet, la vente en rayonnage tend à disparaître pour laisser la place à la vente en palettes afin de réduire le personnel et de stocker plus de produits dans des volumes plus
25 petits. De ce fait, les produits sont stockés à l'état empilé pendant de longues durées et sont donc manipulés beaucoup plus par les acheteurs potentiels. On constate alors une usure plus rapide des conditionnements qui rend à
30 terme le produit invendable. Ce problème a notamment été rencontré dans le domaine de la chaussure où les boîtes, en particulier les couvercles sont manipulés fréquemment et finissent par se déchirer.

35 Pour répondre à ce problème , on a mis au point des couvercles dont les rabats frontaux, qui sont le point faible du couvercle, sont réalisés en double épaisseur. Deux techniques sont utilisés pour fabriquer ces

couvercles. Dans un premier cas, les couvercles ne peuvent être montés qu'au moyen d'une formeuse qui, au moment de la mise en volume de la boîte, colle les différents éléments constitutifs de la boîte entre eux . Cette solution
5 nécessite un investissement important puisqu'elle oblige à l'achat d'une machine. Dans un second cas, les rabats frontaux du couvercle présentant une double épaisseur sont verrouillés en position montée par des languettes qui viennent se loger dans des encoches prévues à cet effet. On
10 constate dans le cas de ces couvercles l'apparition d'une courbure au niveau des rabats rendant l'ensemble inesthétique.

Le but de la présente invention est donc de pallier les
15 inconvénients précités en proposant un élément de boîte, couvercle ou fond, réussi esthétiquement et muni de rabats frontaux pratiquement indéchirables.

A cet effet, l'invention a pour objet un élément de boîte,
20 tel que couvercle ou fond, en particulier d'une boîte à chaussures, obtenu à partir d'un flan unique plié et rainé et se présentant à l'état monté sous forme d'un corps délimitant un volume au moins partiellement fermé, ledit corps comportant au moins
25 -une base rectangulaire prolongée au-delà de ses arêtes périphériques des petits côtés de rabats frontaux aptes à être repliés à l'intérieur de l'élément pour permettre la mise en volume dudit corps, lesdits rabats frontaux étant constitués d'une face frontale extérieure reliée au moyen
30 d'une ligne de pliage à une face frontale intérieure susceptible d'être rabattue à l'intérieur du corps lors de la mise en volume du corps pour se plaquer contre la face frontale extérieure,
-des flancs latéraux,
35 -des languettes de recouvrement pliables disposées en prolongement des flancs latéraux ou des bords libres de la face frontale extérieure des rabats frontaux pour

solidariser par collage les flancs latéraux aux rabats frontaux,
caractérisée en ce que les rabats frontaux, qui comportent des lignes de pliage pour pouvoir être disposés à plat à l'intérieur du corps avant la mise en volume du corps, sont
5 enduits d'un adhésif autocollant sur au moins une partie de la surface des rabats frontaux restant apparente après collage des languettes de recouvrement, de telle sorte que le montage du flan s'effectue par simple déploiement des
10 rabats frontaux et repliage de la face frontale intérieure de chaque rabat frontal contre la face frontale extérieure dudit rabat, lesdites faces se fixant de manière définitive l'une à l'autre lors du contact des couches d'adhésif entre elles.

15

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels:

la figure 1 représente une vue en perspective d'un
20 couvercle de boîte,

la figure 2 représente une vue du flan du couvercle de la figure 1 à plat, et

la figure 3 représente une vue en perspective du flan de la figure 1 lors de sa mise en volume.

25

Le couvercle, objet de la figure 1, est obtenu à partir d'un flan généralement en carton plié et rainé. Ce flan délimite un corps qui comporte une base rectangulaire 1 prolongée au-delà de ses arêtes des petits côtés par des
30 rabats frontaux aptes à être repliés à l'intérieur de l'élément pour permettre la mise en volume dudit corps. Les rabats frontaux sont constitués d'une face frontale extérieure 4 reliée, au moyen d'une ligne de pliage 7, à une face frontale intérieure 3 susceptible d'être rabattue
35 à l'intérieur du corps lors de la mise en volume du corps pour se plaquer contre la face frontale extérieure 4 de manière à former un rabat d'épaisseur double comme le montre la figure 1.

Ce corps comporte également des flancs latéraux 2 qui, dans l'exemple représenté à la figure 2, comportent en prolongement de leurs arêtes d'extrémité, des languettes de recouvrement 5 pliées superposables intérieurement sur la face frontale extérieure 3 des rabats frontaux comme le montre la figure 3. Ces languettes sont maintenues en position lors du montage du flan par un point de colle.

10 Dans une autre forme de réalisation non représentée, les languettes de recouvrement 5 pliées sont disposées en prolongement des bords libres de la face frontale extérieure 3 des rabats frontaux pour venir se superposer intérieurement sur les flancs latéraux 2. De manière
15 analogue à ce qui a été précisé ci-dessus, les languettes sont maintenues en position lors du montage du flan par un point de colle. Un tel montage s'appelle "un couvercle quatre coins collés en bout".

20 Une fois ce montage réalisé, le flan doit être stocké à plat. Pour ce faire, les rabats frontaux comportent des lignes de pliage 6 pour pouvoir être disposés à plat à l'intérieur du corps avant la mise en volume du corps. Ces rabats sont enduits d'un adhésif autocollant sur au moins
25 une partie de la surface des rabats restant apparente, de telle sorte que le montage du flan s'effectue par simple déploiement des rabats et repli de la face frontale intérieure 4 du rabat contre la face frontale extérieure 3 du rabat, lesdites faces se fixant de manière définitive
30 l'une à l'autre lors du contact des couches d'adhésif entre elles comme le montre la figure 3.

Pour optimiser le montage du flan après stockage à plat, les lignes de pliage 6 des rabats frontaux affectent une allure
35 convergente de la ligne de liaison base rectangulaire 1/rabats frontaux ou, en d'autres termes, des coins de l'élément vers le bord libre de la face frontale intérieure 4 des rabats frontaux. Dans l'exemple représenté, les

lignes de pliage 6 délimitent un trapèze avec le bord libre de la face frontale intérieure des rabats frontaux et l'arête adjacente de la base rectangulaire 1.

- 5 L'invention ne se limite pas aux formes de réalisation précitées mais englobe au contraire un grand nombre d'autres modes de réalisation restant dans le cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Elément de boîte, tel que couvercle ou fond, en
5 particulier d'une boîte à chaussures, obtenu à partir d'un
flan unique plié et rainé et se présentant à l'état monté
sous forme d'un corps délimitant un volume au moins
partiellement fermé, ledit corps comportant au moins
- 10 - une base rectangulaire (1) prolongée au-delà de ses
arêtes périphériques des petits côtés par des rabats
frontaux aptes à être repliés à l'intérieur de
l'élément pour permettre la mise en volume dudit
15 corps, lesdits rabats frontaux étant constitués d'une
face frontale extérieure (3) reliée au moyen d'une
ligne de pliage (7) à une face frontale intérieure (4)
susceptible d'être rabattue à l'intérieur du corps
lors de la mise en volume du corps pour se plaquer
contre la face frontale extérieure (3),
- 20 - des flancs latéraux (2),
- des languettes de recouvrement (5) pliables disposées
soit en prolongement des flancs latéraux (2) ou des
25 bords libres de la face frontale extérieure (3) des
rabats frontaux pour solidariser par collage les
flancs latéraux (2) aux rabats frontaux,
- caractérisé en ce que les rabats frontaux, qui comportent
des lignes de pliage (6) pour pouvoir être disposés à plat
30 à l'intérieur du corps avant la mise en volume du corps,
sont enduits d'un adhésif autocollant sur au moins une
partie de la surface des rabats frontaux restant apparente
après collage des languettes de recouvrement (5), de telle
sorte que le montage du flan s'effectue par simple
35 déploiement des rabats frontaux et repliage de la face
frontale intérieure (4) de chaque rabat frontal contre la
face frontale extérieure (3) dudit rabat, lesdites faces se

fixant de manière définitive l'une à l'autre lors du contact des couches d'adhésif entre elles.

2. Élément de boîte selon la revendication 1,

5 caractérisé en ce que les lignes de pliage (6) des rabats frontaux affectent une allure convergente de la ligne de liaison base rectangulaire (1)/ face frontale extérieure (3) du rabat vers le bord libre de la face frontale intérieure (4) des rabats frontaux.

10

3. Élément de boîte selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les lignes de pliage (6) délimitent un trapèze avec le bord libre de la face frontale intérieure (4) des rabats frontaux et l'arête adjacente de
15 la base rectangulaire (1).

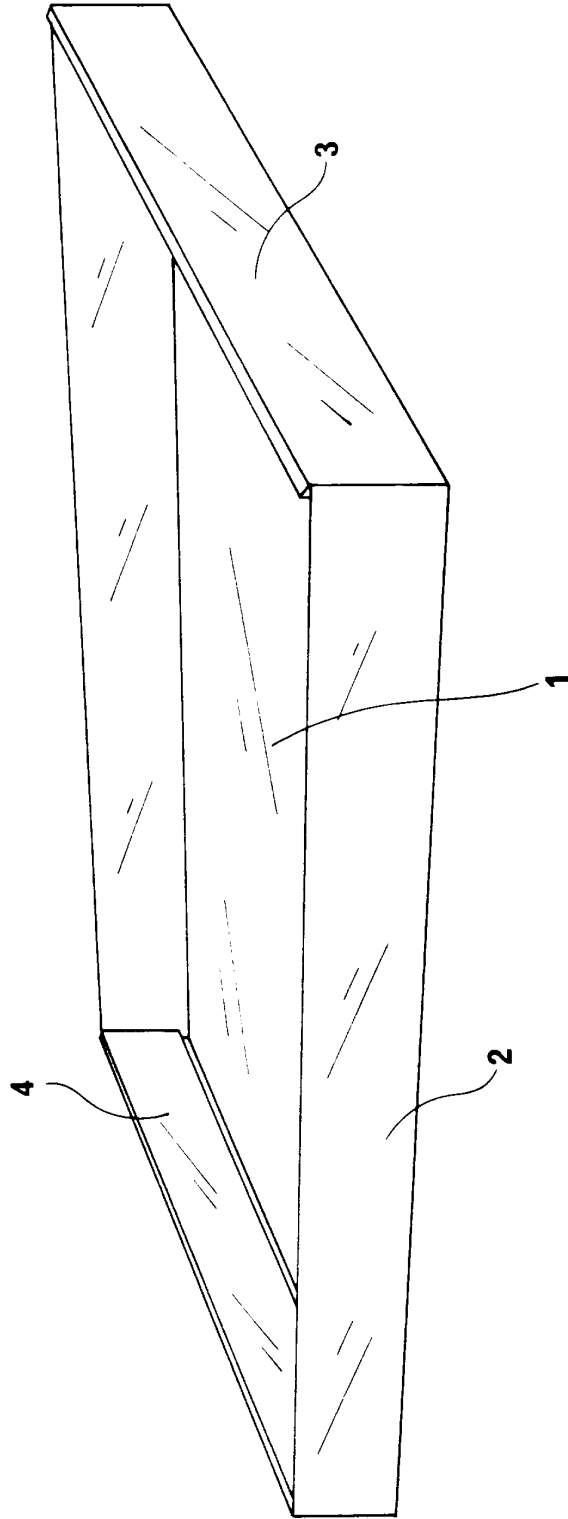


FIG.1

2/3

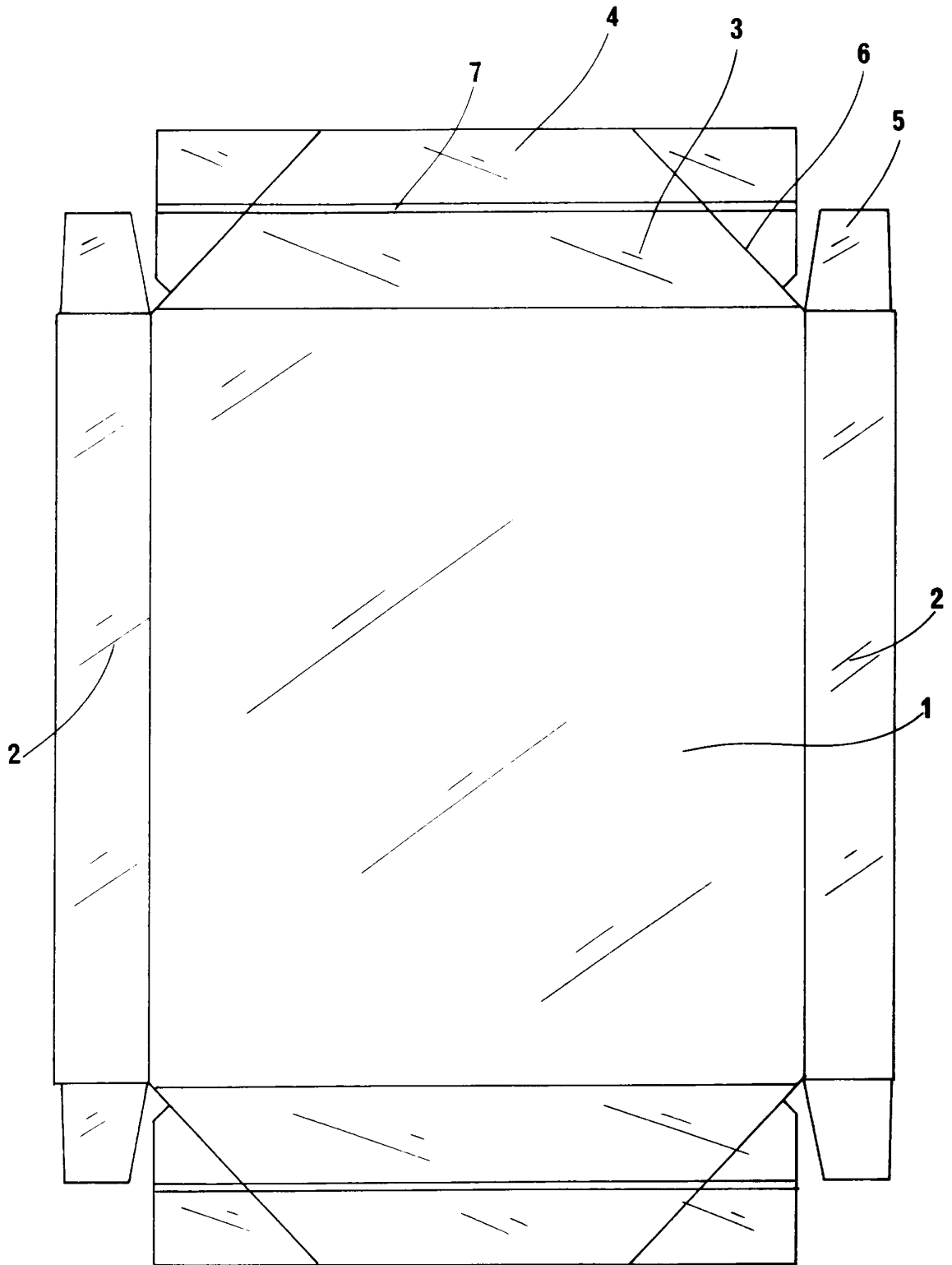


FIG.2

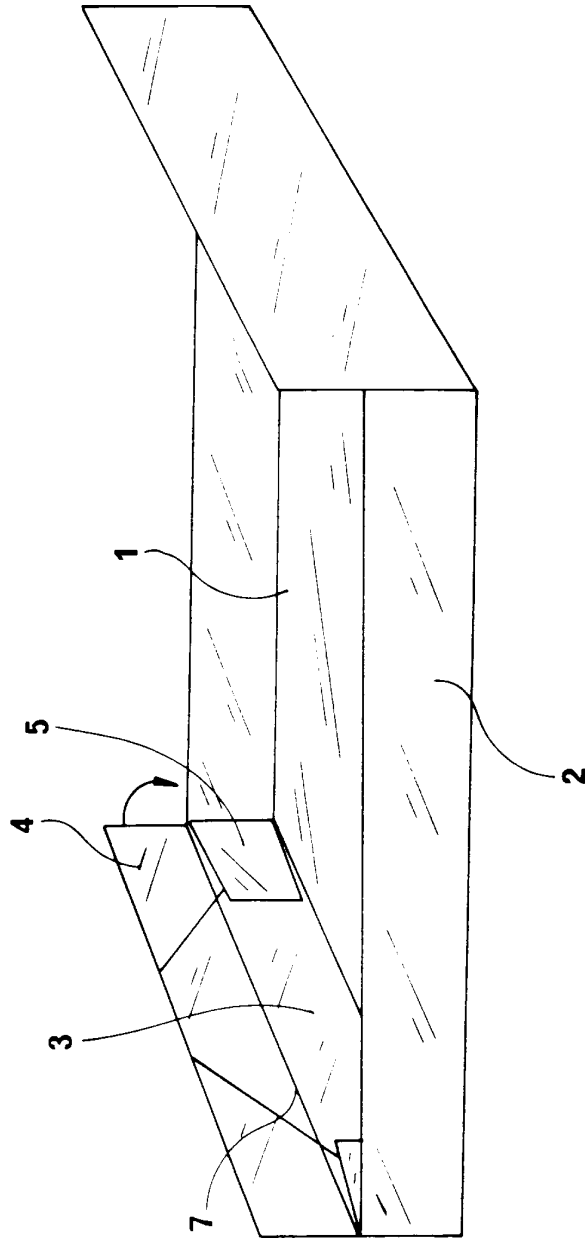


FIG. 3

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie:	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	FR-A-1 464 150 (H. R. THIOLET) * le document en entier * ---	1-3
A	NL-C-92 749 (PAPIERINDUSTRIE VAN STRATE & BOON) * page 1, ligne 66 - ligne 75; figure 4 * -----	1,2
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
15 Mars 1995		Martin, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire I : théorie ou principe à la base de l'invention F : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

1